Bilan et compte de résultats - Syndicat ASSO-Solidaires

Bilan simplifié 2019

ACTIF	N			N-1	PASSIF	N	N-1
	Brut	Amort.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS SYNDICAUX**	10 856,43 €	34 501,40 €
Actif incorporel					Réserves générales	34 501,40 €	31 994,55 €
Actif corporel					Réserves dédiées		
Actif financier					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice	-23 644,97 €	2 506,85 €
					Provisions		
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Stocks					Fonds dédiés		
Créances					Dettes financières		
					Dettes diverses		
DISPONIBILITES	10 856,43 €		10 856,43 €	34 501,40 €			
COMPTE DE REGULARISATION					**COMPTE DE REGULARISATION**		
TOTAL DE L'ACTIF	10 856,43 €		10 856,43 €	34 501,40 €	**TOTAL DU PASSIF**	10 856,43 €	34 501,40 €

Compte de résultat simplifié 2019

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
CHARGES D'EXPLOITATION	113 468,54 €	33 372,84 €	**PRODUITS D EXPLOITATION**	89 823,57 €	35 879,69 €
Reversements de cotisations	2 175,15 €	1 742,50 €	Cotisations nettes	38 954,77 €	30 079,89 €
Achats	4 307,96 €	2 384,72 €	Subventions publiques	50 688,80 €	
Charges externes	7 236,40 €	5 185,74 €	Contributions de financement		4 500,00 €
Services extérieurs	21 037,94 €	17 899,87 €	Autres produits	180,00 €	1 299,80 €
Impôts et taxes			Transferts de charges		
Charges de personnel	78 711,09 €	6 160,01 €			
Autres charges					
Dotations aux amortissements					
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
TOTAL DES CHARGES	113 468,54 €	33 372,84 €	**TOTAL DES PRODUITS**	89 823,57 €	35 879,69 €
EXCEDENT DE L ANNEE			**DEFICIT DE L ANNEE**		
RESERVES DEDIEES (1)			**REPRISES DE RESERVE (2)**		
EXCEDENT RESIDUEL	-23 644,97 €	2 506,85 €	**DEFICIT RESIDUEL**		

(1) Excédent mis en réserve dédiée au financement d'événements à fréquence pluriannuelle (congrès, élections)
(2) Reprise de réserves constituées les années précédentes et dédiée au financement d'événements à fréquence pluriannuelle

Annexe simplifiée

Nom de l'organisation Syndicat ASSO-Solidaires
Exercice comptable 2019

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2019, sur une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009

Les documents dénommés états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe simplifiés.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.
Syndicat ASSO-Solidaires a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels de associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.
Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.
Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts du syndicat ASSO-Solidaires, affilié à l'union syndicale Solidaires.
Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits avant déduction des versements à d'autres structures (reversements).
Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2 du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Produits à recevoir :
Charges constatées d'avance :
Fonds syndicaux : 10 856,43 €
Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2019
Réserves	31 994,55 €	2 506,85 €		34 501,40 €
Report à nouveau				
Résultat	2 506,85 €		26 151,82 €	-23 644,97 €
TOTAL fonds syndicaux	34 501,40 €		23 644,97 €	10 856,43 €

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ressources annuelles
Syndicat ASSO a enregistré en comptabilité pour 89 823,57 euros de ressources naturelles courantes :

Ressources courantes	
Cotisations	38 954,77 €
Subventions publiques	50 688,80 €
Contributions de financement	
Autres produits	180,00 €
Transferts de charges	